Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 17 (1879)

Heft: 47

Artikel: On révo

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La badine siffle et s'abat avec un bruit sec sur l'hémisphère tentateur.

Quel réveil! Déjà le dormeur est sur ses pieds, menaçant, terrible. Mais le propriétaire de la badine n'a pas bronché, et, levant son jonc d'un air décidé:

— Ah! mauvais garnement, je vais t'apprendre à dire du mal du syndic! Va, tu n'as que ce que tu mérites.

Et les promeneurs s'éloignent.

Le dormeur stupéfait se laisse retomber sur la partie lésée, et, prenant sa tête dans les deux mains, il s'écrie:

— Le diable m'emporte si je sais ce que j'ai dit! Il me semble pourtant que je rêvais à la Louise et pas au syndic. Qu'est-ce que j'ai bien pu raconter?

Aux vases vides.

Vous qui raisonnez creux sous les voûtes profondes, Vieux amphitryons délaissés Qui partagez le sort des vignes infécondes Et qui, tout bas, le maudissez;

Dans ces temps douloureux où Bacchus se dépite De voir nos malheurs inouïs, Et d'entendre en vos flancs le tartre qui crépite Sous vos grands ais ébarouis,

Il vous reste du moins votre vieille étiquette Et vos souvenirs glorieux Que n'effacera pas l'insipide piquette Qui vient des quatre vents des cieux.

Donc, s'il le faut, dormez pleins de vapeur soufrée, Dormez dans votre dignité,

Plutôt que tressaillir sous des dots d'eau sucrée Sans feu, ni générosité.

Car les jours reviendront où, malgré nos épreuves, Auprès de vous nous chanterons;

Où l'on ne verra plus des rangs de souches veuves Désespérer les vignerons.

Dans votre isolement, si quelqu'un, d'aventure, Voyant vos bois inoccupés,

Versait, pour les remplir, quelque infâme mixture D'alcools et de vins coupés,

Protestez hautement en votre ardeur altière, Et que ceux qui jadis ont cru En vous, dans votre sein retrouvent tout entière La bonne odeur des vins du cru.

Charrière-de-Bennevys, novembre 1879.

L. C.

Un de nos lecteurs, M. F., nous communique cette curieuse pièce, extraite d'un recueil de documents officiels datant du régime bernois :

Commutation de peine accordée à André T*** de Summiswald.

Le Conseil législatif, sur le message du Conseil exécutif du 24 janvier 1801, par lequel il propose de commuer le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T***, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du 28 juin 1800, et ayant entendu sur cette proposition le rapport de justice criminelle; considérant la minimité du vol dont André T*** s'est rendu coupable, n'ayant pris d'une

somme considérable, qu'il aurait pu enlever tout entière, que cent trente-cinq batz, dont il a payé une couverture, qu'il avait achetée pour couvrir son épouse et l'enfant dont elle venait d'accoucher;

Considérant la jeunesse d'André T***;

Considérant enfin les témoignages de bonne conduite qui accompagnent la pétition;

Ordonne:

Le reste de la peine de trois ans de fers, prononcée contre André T***, de Summiswald, canton de Berne, par sentence du tribunal de canton du 28 juin 1800, est commuée en une confination, qui durera jusqu'à l'expiration du terme de sa peine.

Résolu par le Conseil législatif le 2 février 1801.

Le Conseil exécutif arrête, etc. Berne, le 2 février 1801.

Président, SAVARY.

Le secrétaire général ad intérim, BRIATTE.

Trois ans de fers pour 135 batz! C'est bien le cas de dire : raide comme la justice de Berne.

On révo.

Vaitsé z'ein iena que se le n'est pas vretablia, n'est pas mè que su lo dzanliâo, kâ l'é liaija dein on lâivro qu'on lâi dit la biblotèqua, qu'a onna foretta bliua et dâi foliets rodzo pè lo coumeincément.

Vo sede que y'a dâi dzeins que révont âotre la né: dâi iadzo seimblie qu'on prevôle dein le nioles, et dâi z'autro iadzo, qu'on se dérotse avau dâi dérupito, qu'on est gaillâ conteint de se réveilli et de se cheintre dein son lhi. Eh bin l'est rappoo à cliâo révo que ve vo contâ cll'histoire:

Trâi lulus allâvont férè on tor pè la montagne. Ne sè pas se l'allâvont vairè lâo vatses âo bin finnameint lâi sè promena; cein ne fâ rein âo fè, mâ tantià qu'onna né démandiront à cutsi à n'on cabaret qu'étâi su la route et vollhiront férè preparâ lo dédjonnâ po lo grand matin, po poâi reparti avoué lo dzo.

- Ma fâi su bin fatsi, se lâo fe lo carbatier, mâ n'ein quie z'u sta véprâo onna beinda d'affamâ dè pè Lozena qu'ont tot rupâ cein que n'aviâ, et ne reste perein qu'onna nosse dè pan avoué on restant d'orollion, que n'ia pas pî prâo po ein repétrè ion.
- Diabe sâi fé dâo trein! se firont lè trâi gaillâ; mâ sè cassiront pas la téta po tot cein et coumeint l'étiont prâo rizolets, se desiront : faut atant qu'ein âussè ion que medzâi bin adrâi què dè s'allumâ la fan à ti trâi, et décidâront que cé que farâi lo pe bio âo bin lo pe pouë révo sarâi cé que medzerâi la pedance, et l'est lo carbatier que devessâi décidâ lo quin arâi gâgni.

L'est bon. Sè vont cutsi et s'eindormont; ma âotre la ne, ion de cliao gailla se reveille et tandi que le dou z'autro roncliavont, châote frou, va rupa la medzaille et se vint remettre ao lhi...

- Hardi, frou! criè à 3 z'hâovrès lo carbatier,

que devessai le reveilli, et le gailla se vîtont et vignont raconta lao révo.

— "Mė, se dit ion dė leu, y'é révâ qu'on devessâi tserdzi dâo recoo et ein atteindeint lo tsai, m'été étai su la tire, quand duè galézès grachâosès m'ont apportâ 'na botollie dè bon La Couta avoué dâo pan blian et dâi coquiès et quand mè su z'u bin reletsi, le m'ont met dein lo clliorâ et cein sè trovâ que clliâo galézès étiont dâi z'andzes que sè sont einvôlâ et que m'ont portâ dein lo paradi et l'est bin damadzo que mè séyo reveilli.

- Po on bio révo, l'est on bio révo, se dit lo

carbatier, et vo, se fe à on autro?

— Por mé, se fe l'autro, y'é revâ que y'été à la chetta quand lo diablio lâi est venu, que m'a pliantâ son fortson dein la panse, que m'a lévâ coumeint onna dzerba et m'a portâ ein einfai yô m'a tsampâ dein lo fû permi dâi serpeints, dâi crapauds, dâi ratès-volâres et totès sortès dè pouetès bétès, que ma fâi y'é étâ b'n'éze dè mè reveilli quand vo z'ai criâ.

— Ma fâi, po sû n'est pas bio voutron révo, se dit lo carbatier, et vo, se fe âo troisiémo?

— Mè, se dit cé que n'avâi onco rein de, y'é révâ que François étâi dein lo paradi et Pierro ein einfai, et coumeint clliâo que sont per lé ne revignont jamé, mè su peinsâ: jamé dè la viâ on lè revâi pè châotrè, n'ont pas mé fauta dè pan ni toma et su z'allâ medzi lo pan et l'orollion.

Lo carbatier allà vouâiti dein lo ratéli: l'assiéte étâi tota netta. Revint ein rizeint vai lè trâi coo et lâo fâ: Lo révo dè François est lo pe bio, cé dè Pierro lo pe pouë, mâ cé dè Muïet est tant à propou que vu que l'a dza tot rupâ lâi baillo gâgni.

Il existe, aux abords de tous les théâtres, certains négociants improvisés, qui viennent vous proposer des billets d'entrée qu'ils ont achetés dès le matin, au bureau, et qu'ils cherchent à revendre ensuite avec un léger bénéfice. Au nombre des revendeurs de billets qui stationnent vers l'entrée du nouveau théâtre de Genève, il en est un que nous nommerons Isidore et qui a été l'objet d'une aventure assez amusante, racontée par la Scène.

Isidore est toujours assez proprement vêtu et n'a pas qu'une seule corde à son arc; où il se distingue et où il surpasse de cent coudées tous les laquais des grandes maisons, c'est dans l'empressement qu'il sait déployer à ouvrir les portières aux gens huppés qui prennent une voiture à la sortie du spectacle.

Cela lui rapporte quelquefois une gratification; mais le plus souvent il ne reçoit qu'un merci allongé qui, pour lui, ne manquerait pas de charme, s'il était accompagné d'autre chose.

Dernièrement, à la sortie du théâtre, notre homme avise un groupe de six étrangers se dirigeant vers les voitures qui stationnent à gauche du grand escalier. Il ne fait ni une ni deux et va bravement se poser en laquais gentleman: - Montez, messieurs, montez!

Quatre montent dans la première voiture, qui se trouve ainsi être au complet.

Isidore ouvre vivement la portière d'une seconde voiture, en invitant les deux dernières personnes à prendre place.

L'une monte sans se faire prier, mais l'autre, croyant qu'Isidore fait partie de la société, le prie à son tour de vouloir bien monter. Isidore remercie et s'excuse. L'autre persiste et dit qu'il n'en fera rien.

— Voyons, pas tant de cérémonies, vous dis-je. Isidore, tout confus, a beau s'excuser de nouveau, le monsieur lui prend le bras et le force à entrer dans la voiture, après quoi il va s'asseoir à son côté, et fouette, cocher!

La conversation roula sur les artistes, tandis que la voiture roulait vers l'hôtel où demeuraient ces messieurs.

On est arrivé devant la porte, chacun descend. Isidore alors présente respectueusement ses salutations.

Comme vous pensez bien, nos étrangers ont vite fait de se reconnaître.

Isidore déclare simplement que c'est lui qui leur a ouvert la portière et qu'il a dû céder aux instances réitérées de la personne qui l'a fait monter dans la voiture malgré lui.

Ce fut dans tout le groupe un grand éclat de rire. Ensuite, le monsieur en question ajouta, en se tenant les côtes :

— Messieurs, vous me pardonnerez cette erreur involontaire, mais c'est à moi de la réparer. J'ai pris monsieur pour un de vous. Tenez, dit-il à Isidore, prenez ces cinq francs pour votre peine; et vous, cocher, voici deux francs pour conduire monsieur à son domicile.

Isidore, tout joyeux, alla boire picholette avec le cocher, en déclarant que jamais il n'avait fait une si bonne journée.

Une visite à nos troupiers.

(Fin).

La salle à boire est remplie de soldats. Au milieu d'un groupe très animé, j'entends une voix qui crie: Rond du milieu! chacun son rond! rond du milieu! puis rapidement : rond du voisin! suivi d'un rire homérique. Voici en quoi consiste ce jeu : On forme sur les bords de la table, avec de la craie, autant de ronds qu'il y a de joueurs, et, au milieu de la table, un rond plus grand. Au commandement de : Chacun son rond, chaque joueur pose le bout du doigt dans le sien. Au commandement de : Rond du milieu, chacun place le bout du doigt dans le rond indiqué. Cela peut se répéter plusieurs fois; puis, tout à coup, pour surprendre les joueurs, on commande : Rond du voisin. Chacun cherche alors à placer le premier son doigt dans le rond d'un joueur voisin; mais comme le rond de celui qui commande est barré, il s'ensuit que toujours quelque joueur distrait se trouve pris et devient le sujet de l'hilarité générale.

Le lendemain, la pluie sit rester tous les soldats dans leurs cantonnements, et j'allai rendre visite à quelques amis de Lausanne, logés à la grange des Bons vivants. Là se trouvait un vieillard tenant compagnie à nos troupiers. Après s'être assuré de la présence, dans mon sac, d'une bouteille de bon